

- ZONES DU PLU
- UA (coeur de village)

UH (hameaux historiques, pas de densification prévue)

UB (quartier d'urbanisation récente en continuité du village d'Ordan)

UC (hameaux/quartiers et extensions urbaines récentes, densification autorisée)

UD (quartiers récents, pas de densification prévue)

UE (secteur à vocation d'activités industrielles, artisanales et commerciales)

UL (secteur dédié à l'hébergement touristique de plein air)

Ueq (secteur dédié aux équipements d'intérêt collectif et services publics)

US (secteur correspondant au Foyer Castel Saint-Louis)

AUa (zone à urbaniser - 1ère tranche)

AUb (zone à urbaniser - 2ème tranche)

AU0 (zone à urbaniser fermée)

A (zone agricole)

Aac (STECAL relatif au chenil de la SPA)

Aae (STECAL relatif à des projets d'activités économiques)

Aas (STECAL relatif à des silos agricoles)

Abt (STECAL relatif au ball-trap)

Aag (STECAL relatif aux sièges d'exploitation agricole)

Ap (secteur agricole de protection paysagère)

N (zone naturelle)

Np (secteur naturel de protection paysagère)

Nzh (secteur de zones humides identifiées)

Nh (zone d'implantation des constructions isolées)

- PRESCRIPTIONS
- Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Bâtiment remarquable à préserver (art. L151-19 du CU)

Bâtiment susceptible de changer de destination (art. L151-11 2° du CU)

Mare identifiée à préserver (art L.151-23 du CU)

Arbre remarquable à préserver (art. L151-23 du CU)

Espace Boisé Classé (art. L113-1 du CU)

Élément de Paysage Identifié (art. L151-19 et L151-23 du CU)

Zone humide identifiée à préserver (art. L151-23 du CU)

Limite d'implantation par rapport à l'axe de la RN124 (se reporter à l'étude dérogatoire)

NUMÉRO	DÉNOMINATION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en m²)
1	Aménagement routier de sécurité	Conseil Départemental	5800
2	Élargissement de la voie communale d'Ordan - largeur : 3 m	Commune	355
3	Création d'une aire de stationnements	Commune	1700
4	Élargissement du chemin rural de Mézerac - largeur : 3 m	Commune	1400

- INFORMATIONS
- Zone inondable (CIZI et espace tampon des cours d'eau)

Site archéologique

* STECAL: Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées

GERSS

ORDAN-LARROQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Maitrise d'oeuvre

Cabinets d'urbanisme

AMENA-Etudes

06.82.05.00.64
vzerob1@gmail.com

2ème MODIFICATION
SIMPLIFIÉE

Approuvée le

Exécutoire le

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

1/5000e

4.2.1

